

Questions orales

[Traduction]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE SUPPRIMER LA TAXE DE VENTE

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur le Président, le ministre devrait maintenant savoir qu'à la suite de cette mesure le gouvernement américain prend maintenant des mesures de représailles en imposant une taxe sur la documentation canadienne de promotion touristique, et plus précisément sur celle qui est destinée aux États-Unis. Comme l'industrie touristique canadienne envoie beaucoup plus de documentation aux États-Unis puisqu'il s'agit d'un marché beaucoup plus important, c'est elle qui est en fait le grand perdant dans cette affaire. Étant donné qu'il s'agit là d'un obstacle pour notre industrie, je voudrais donc qu'il nous dise bien clairement s'il est disposé, en toute justice pour elle, à supprimer cette taxe de vente désastreuse de 9 p. 100 sur la documentation touristique américaine?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Non, monsieur le Président, pour la bonne raison que l'honorable député devrait savoir que nous voulons aussi encourager la création d'emplois au Canada, et que pour autant qu'il est possible de faire effectuer des travaux par des imprimeurs canadiens, pour l'industrie du tourisme, nous sommes disposés à encourager cette initiative plutôt que de stimuler la création d'emplois aux États-Unis aux dépens des Canadiens.

* * *

[Traduction]

LES PÉNITENCIERS

L'ÉMEUTE DE MILLHAVEN—LE GARDIEN BLÂMÉ À TORT PAR LE SOUS-COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. En 1977, un sous-comité parlementaire des pénitenciers qu'il présidait a dit que le gardien de prison Bernard Evans avait fait des déclarations qui ont précipité l'émeute du pénitencier de Millhaven. Après avoir suivi une longue procédure judiciaire, la Commission d'appel de la Fonction publique a décrété hier que Bernard Evans n'avait pas fait les réflexions que le sous-comité lui prête.

Étant donné que cette injustice a nui à la carrière de M. Evans, qu'est-ce que le ministre est disposé à faire pour veiller à effacer les stigmates de Bernard Evans?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, cette question ne s'adresse pas à moi en ma qualité de ministre de la Justice mais à un titre précédent, je suppose; puisque le Président a permis à madame le député de poser la question, je suppose que je peux y répondre.

M. le vice-président: Le Président n'essaie pas de savoir à quel ministre la question s'adresse, mais elle devrait être posée au solliciteur général.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire pour le moment, c'est que le Service correctionnel du Canada revoit la décision qui a été rendue hier et consulte des avocats pour voir ce qu'il peut faire, dans le cadre de ses fonctions, à propos de la décision de cette commission.

Mlle MacDonald: C'est inadmissible, monsieur le Président. Je demandais conseil au ministre de la Justice et c'est à lui que j'ai adressé ma question. Ce que je veux dire, c'est que . . .

M. le vice-président: Sauf votre respect, on ne peut pas faire de consultation juridique. Si le député souhaite poser une question sur les activités des services du solliciteur général, c'est bien.

M. Nielsen: C'est au ministre qu'il appartient de décider.

ON DEMANDE QUE DES EXCUSES SOIENT PRÉSENTÉES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est inadmissible que la Chambre des communes ou qu'un ministre de la Couronne se dérobe à cette question. Une grave erreur a été commise, par le Parlement. Si nous n'arrivons pas à reconnaître nos erreurs et à faire le nécessaire pour redresser les torts, comment s'attendre à ce que justice . . .

M. le vice-président: Madame le député veut-elle poser sa question supplémentaire?

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, le ministre peut-il au moins s'arranger pour que l'on présente des excuses à Bernard Evans pour le tort qu'on lui a causé?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le tort auquel madame le député fait allusion n'a pas été fait par le Service correctionnel du Canada. Il vient, si je ne m'abuse, du rapport adopté à l'unanimité par un comité parlementaire. Je ne crois pas qu'il faille exhorter un ministre de la Couronne d'intervenir au sujet du rapport d'un comité.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'OPINION D'UN DÉPUTÉ PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Il y a quelque temps, on demandait au député de Mississauga, à l'occasion d'une conférence qu'il donnait dans la région d'Ottawa, combien il faudrait de temps à un gouvernement conservateur pour relancer l'économie. Cette mine de nouvelles exactes, le Renfrew *Mercury*, signalait que le député avait dit . . .